



12 novembre 2020 - RECONFINEMENT, « PETITES VILLES DE
DEMAIN ».

ÉLECTIONS SÉNATORIALES 2020 :

Chères grandes électrices, chers grands électeurs,

Le 27 septembre dernier, vous m'avez réélu Sénateur de la Creuse, dès le premier tour de scrutin. Je vous remercie très chaleureusement de la confiance que vous m'avez exprimée. Je mesure la responsabilité qui est la mienne et mettrai tout en œuvre pour en être digne.

RECONFINEMENT

Reconfinement : ce qui a changé à partir du vendredi 30 octobre, pour au moins quatre semaines :

- Restent ouverts :

Écoles maternelles, écoles primaires, collèges, lycées, classe préparatoires, B.T.S., crèches, centres de loisirs.

- Les Universités

Ne rouvriront pas (sauf pour les examens) ; les cours se feront à distance.

- U.T. :

Travaux pratiques en présentiel, pour le reste : cours à distance.

- Conservatoires, clubs de sport :

Fermeture.

- EHPAD, maisons de retraite :

Les visites restent possibles dans le strict respect des gestes barrières.

- Bars, cafés :

Fermeture.

- Restaurants :

Les restaurants ne peuvent plus accueillir de public, mais peuvent mettre en place des



systèmes de livraison et de retrait de commande.

- Soirées privées, réunions familiales :

Il n'est pas possible de recevoir des amis ou de la famille chez soi.

- Enterrements :

Les cérémonies funéraires sont limitées à 30 personnes.

- Mariages :

Les cérémonies sont limitées à 6 personnes.

- Grands événements publics, foires, salons :

Les grands rassemblements publics doivent être reportés.

- Marchés :

Les marchés (couverts ou en plein air) restent ouverts.

- Commerces essentiels :

Ils peuvent rester ouverts (magasins alimentaires, magasins de réparation, bureaux de tabac, hôtels, banques, blanchisseries, agences d'intérim, pompes à essence, pharmacies...).

- Commerces non essentiels : ils ne peuvent plus accueillir de public, mais peuvent mettre en place des systèmes de livraison et de retrait de commandes.
- Livraisons de repas, de produits divers :

Restent autorisés.

- Services publics, banques, La Poste :

Restent ouverts.

- Cinémas, théâtres, salles de concert, salles de sport, clubs, fitness, gymnases, salles polyvalentes, piscines :

Fermés.



- Lieux de culte :

Restent ouverts mais interdiction d'organiser des cérémonies religieuses.

- Rencontres sportives professionnelles :

Restent autorisées mais les matchs se joueront à huis-clos.

- Pratique sportive individuelle :

Possible si l'activité physique a lieu dans un rayon d'un kilomètre autour du domicile.

- Pratique d'un sport collectif ou en lieu couvert :

Interdiction (football, rugby...).

- Parcs, jardins :

Restent ouverts.

- Plages, forêts :

Restent accessibles.

- Transports en commun (bus, tramways, métro, trains...) :

Restent accessibles (niveau des services maintenus).

- Taxis, VTC :

Restent accessibles.

- Voyages hors de sa région :

Interdits.

- Se rendre dans sa résidence secondaire :

Interdit.

- Déménagements :



Autorisés, à condition de le faire seul ou avec des professionnels.

- Promenade autour de son domicile :

Possible de « prendre l'air » une heure par jour, dans un rayon d'un kilomètre autour de chez soi.

- Télétravail :

Il doit être mis en place 5 jours sur 5, quand il est possible.

- Rassemblements sur la voie publique :

Interdits.

- Manifestations revendicatives :

Autorisées, si elles sont déclarées.

« PETITES VILLES DE DEMAIN »

En octobre, Jacqueline GOURAULT - Ministre de la cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales - et Joël GIRAUD - Secrétaire d'État chargé de la Ruralité - ont lancé le programme « Petites villes de demain ». Lors de sa venue en Creuse, Jacqueline GOURAULT a rappelé toute l'attention qu'elle portera aux candidatures creusoises.

Ce dispositif doit permettre à 1.000 villes de moins de 20.000 habitants - sans limite inférieure de seuil - d'être accompagnées dans leur projet de développement et de renforcement de leur attractivité (soutien en ingénierie, mesures thématiques ciblées, mises en réseau au sein du Club Petites Villes de Demain).

NB : Les dix mesures-clés du programme figurent en pièce jointe.

Pour faciliter les candidatures et rapprocher la décision de chaque territoire, la sélection des villes a été confiée aux Préfets.

Seront ciblées les villes remplissant les critères suivants :

- Compter moins de 20.000 habitants,



12 novembre 2020 - RECONFINEMENT, « PETITES VILLES DE
DEMAIN ».

- Exercer une fonction de centralité dans un territoire rural,
- Présenter des vulnérabilités sur les plans de l'accès à l'ingénierie, les services publics, les commerces...

Les villes souhaitant candidater doivent se rapprocher de la Préfecture.

Budget prévisionnel de ce programme : 3 milliards d'euros, étalés sur les 6 ans à venir (Ministères, ANCT, Cerema, ANAH, Banque des Territoires).

Les 1.000 collectivités réunies en binôme : commune(s)-intercommunalité seront accompagnées sur la période : 2020-2026.

Les communes lauréates du programme seront désignées par les délégués territoriaux de l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) : les Préfets de département.

Selon les Régions et départements, la sélection s'étalera entre novembre 2020 et janvier 2021.

INFORMATIONS...

Lors de la réunion du groupe Ruralités du Sénat, le 29 octobre, j'ai interpellé Joël GIRAUD, secrétaire d'État à la Ruralité, sur plusieurs points, notamment la tenue du Comité interministériel à la Ruralité (pour faire le point sur les orientations et le bilan de l'Aménagement du territoire, la place des espaces ruraux dans le plan de relance annoncé par le Gouvernement) et l'organisation de la conférence nationale des territoires annoncée au printemps par Jean CASTEX, Premier Ministre.

Il nous a rassurés sur le premier sujet, mais nullement sur le second...